

**Construire,
rénover,
réhabiliter
en bois certifié
PEFC, issu de
forêts pérennes**



PEFC

10-1-1

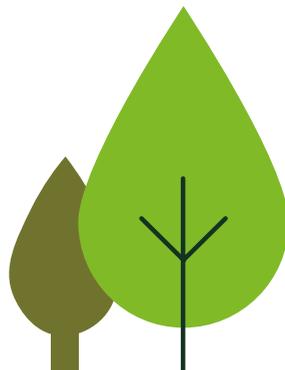
**GARDIEN
DE L'ÉQUILIBRE
FORESTIER**

PEFC, un outil opérationnel à la disposition de tous les acteurs de la filière construction bois

La certification PEFC est un outil à la disposition de tous les acteurs de la filière construction, pour assurer à leurs clients et aux usagers que le bois utilisé dans leurs bâtiments est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées ou recyclées.

Comment fonctionne la certification PEFC ?

Deux processus complémentaires permettent de répondre aux défis et aux enjeux de la gestion durable des forêts :



Forêts

Certification de la gestion forestière durable

- Ecosystèmes forestiers en bonne santé : respect de la biodiversité, préservation de la faune et la flore, protection des zones sensibles, maîtrise des impacts sur les sols et les ressources en eau, maintien de la capacité des forêts à stocker le carbone...
- Exigences sociales et de conditions de travail respectées (hygiène, sécurité, formation).
- Développement de l'économie locale.



Forêts



Transformation du bois



Fabrication



Commercialisation



Bâtiment



Certification de la chaîne de contrôle

- Suivi des produits forestiers depuis les forêts gérées durablement jusqu'au produit fini.
- Conformité légale.
- Audit indépendant à chaque étape, depuis les forêts gérées durablement jusqu'au produit fini.
- Exigences en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Un produit bois ou à base de bois est certifié PEFC s'il est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées, puis d'une chaîne ininterrompue d'entreprises certifiées.

La certification PEFC pour contribuer à l'éco-conception des constructions en bois

Pour le secteur de la construction bois, PEFC propose des solutions opérationnelles permettant de commercialiser des bâtiments certifiés PEFC pour des constructions éco-conçues BIOSOURCÉES + DÉCARBONÉES + CERTIFIÉES.

Deux options pour construire ou rénover en bois certifié issu de forêts pérennes :

1

LA CERTIFICATION DE CHAÎNE DE CONTRÔLE : pour s'engager durablement

- ✓ Elle garantit un suivi rigoureux des produits bois, depuis la forêt jusqu'au produit fini.
- ✓ Constructeurs, promoteurs et maîtres d'ouvrage peuvent mettre en place cette solution.

2

LA CERTIFICATION DE PROJET DE CONSTRUCTION PEFC : pour un projet unique

- ✓ Elle garantit que toutes les parties impliquées dans la réalisation d'un projet ont mis en application les principes de traçabilité de la chaîne de contrôle PEFC.
- ✓ Le porteur de projet met en œuvre le suivi des bois PEFC pour tout ou partie du bâtiment.

Pourquoi s'engager avec une construction en bois certifié issu de forêts gérées durablement ou en bois recyclé ?

- Garantie d'une gestion responsable des approvisionnements en bois vis-à-vis des clients et du maître d'œuvre.
- La plus grande source de matériaux certifiés dans le monde, et une offre importante sur le territoire français.
- Certification reconnue, en conformité avec la réglementation en vigueur.
- Accès aux marchés publics et privés demandeurs de produits respectueux de l'environnement.
- Utilisation de la marque PEFC accompagnée d'un message clair et transparent sur la responsabilité environnementale, sociale et sociétale du projet.
- RSE : engagement de votre entreprise en faveur de la gestion durable des forêts, et soutien des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

PEFC met en place des outils pour permettre aux entreprises de s'aligner sur les nouvelles exigences du RDUE

PEFC soutient le Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE) et s'engage à fournir aux entreprises certifiées des solutions pour les accompagner dans sa mise en œuvre. Le module PEFC DDS RDUE est un outil sur lequel les entreprises certifiées PEFC peuvent s'appuyer pour démontrer leur conformité aux exigences du règlement RDUE.

Marchés publics de produits bois ou à base de bois issus de forêts pérennes : découvrez les bonnes pratiques pour la passation et l'attribution d'un marché intégrant une condition de certification de gestion durable des forêts telle que PEFC.



PEFC est le 1^{er} système de certification des forêts dans le monde en termes de surfaces avec près de 300 millions d'hectares de surfaces forestières certifiées



En France

+ de 8,2 MILLIONS D'HECTARES

de forêts sont certifiés PEFC (France métropolitaine et Guyane française).

2/3

de la production totale de bois en France est certifiée PEFC.

+ de 3 200

entreprises de la filière forêt-bois-papier sont certifiées PEFC.

➔ **Plus d'un tiers des Français connaissent la certification PEFC et elle incite leur choix d'achat pour près de 70%** (Green Label Equity, IFOP, 2022)

La certification PEFC est une solution pour accompagner les acteurs de la construction dans le lancement ou l'accélération de leur transition écologique et les aider à répondre aux enjeux contemporains et à venir.

3 RAISONS DE CONSTRUIRE EN BOIS CERTIFIÉ PEFC

- 1 Réponse aux enjeux réglementaires et environnementaux :**
les obligations réglementaires du secteur de la construction ne cessent de croître: RE 2020, RDUE... La certification PEFC offre aux acteurs de la construction une réponse à ces nouvelles exigences.
- 2 Garantie de durabilité :**
le recours au bois, s'il doit être encouragé pour toutes ses qualités, doit toutefois s'accompagner d'une garantie de gestion durable de la ressource forestière.
- 3 Gage de fiabilité :**
la certification PEFC assure le suivi des produits forestiers tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Elle atteste que le bois utilisé provient de sources durables et contrôlées.



PEFC
10-1-1

**GARDIEN
DE L'ÉQUILIBRE
FORESTIER**

**149, rue de Bercy
75012 PARIS
Tél. : +33 1 43 46 57 15
contact@pefc-france.fr**

www.pefc-france.org